

Elle renseigne le monde des affaires au Canada sur l'aide que fournit le ministère du Commerce dans le domaine de l'exportation et de l'importation. La Direction est aussi chargée de faire mieux comprendre au public combien le commerce importe au bien-être du Canada. Aux exportateurs actuels et éventuels, elle signale les occasions d'écouler leurs marchandises sur les marchés étrangers; aux importateurs, elle indique les sources où ils peuvent se procurer les matières premières et les denrées qui n'existent pas au Canada.

Le principal organe de propagande dont elle dispose est *Commerce extérieur*, publication bimensuelle du Service du commerce extérieur, où sont reproduits les rapports des délégués commerciaux sur la situation particulière de leur territoire, des articles rédigés par des fonctionnaires du bureau principal, des renseignements sur les produits, le taux du change, les itinéraires des délégués commerciaux en voyage au Canada et les règlements visant le commerce et le tarif. La Direction publie chaque mois la liste des bureaux commerciaux dans le monde et un répertoire du bureau central de temps à autre.

Des communiqués sont distribués aux journaux, aux revues commerciales, aux associations d'hommes d'affaires, aux chambres de commerce et aux particuliers à qui ces renseignements peuvent être utiles au pays, et d'autres, destinés aux journaux étrangers, sont envoyés aux délégués commerciaux. La Direction publie des feuillets et des brochures renfermant des renseignements supplémentaires sur les sources d'approvisionnement et les marchés étrangers ainsi que sur les documents, les règlements et les restrictions de l'étranger concernant le commerce. Elle aide les correspondants des journaux et revues du pays et de l'étranger à rédiger des articles sur les divers aspects du commerce extérieur du Canada et elle appuie son œuvre de propagande sur la publicité au pays et à l'étranger par le moyen des quotidiens, des périodiques, des bulletins commerciaux, des films et de la radio.

Le développement du commerce, par l'entremise de foires à l'étranger, relève d'une Division de la Direction, qui assure une liaison étroite avec les autres Directions du ministère et les organismes gouvernementaux et qui prépare les renseignements qui seront soumis à l'examen du Comité des foires commerciales à l'étranger.

Services des délégués commerciaux.—Le Service des délégués commerciaux est l'organisme par lequel le ministère exerce son activité à l'étranger. Il s'occupe de favoriser le commerce et de protéger les intérêts commerciaux du Canada, il maintient 65 bureaux dans 47 pays différents.

Les délégués commerciaux ont pour tâche principale de stimuler le commerce extérieur du Canada. A cette fin, ils s'efforcent de mettre les exportateurs canadiens en relations avec des acheteurs étrangers. De leur propre initiative ou à la demande du ministère ou d'hommes d'affaires canadiens, ils étudient les possibilités de vendre certains produits ou services canadiens déterminés. Ils présentent des rapports sur l'état de la demande dans le pays où ils sont en poste ainsi que sur les prix, la concurrence, les règlements d'ordre commercial et monétaire, les tarifs douaniers, les conditions de crédit, les services de distribution, les règlements concernant l'expédition et l'emballage des marchandises, l'étiquetage, etc. Ils transmettent à Ottawa ou directement aux sociétés canadiennes intéressées, les demandes de renseignements qu'ils reçoivent d'hommes d'affaires de leur secteur au sujet de marchandises que le Canada est en mesure de fournir.

Une autre fonction importante dans plusieurs bureaux consiste à surveiller les stands et à aider à la participation de sociétés canadiennes à des foires commerciales outre-mer. Les délégués commerciaux se chargent de faire les préparatifs sur place en vue de l'arrivée de missions commerciales canadiennes et accompagnent ces missions dans leurs territoires. Ils s'occupent également de trouver des fournisseurs de biens de toutes sortes à l'intention des importateurs canadiens.